

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE  
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL DU 10 JUIN 2011**

**Convocations adressées le 1<sup>er</sup> juin 2011  
Nombre de délégués titulaires en exercice : 11  
Nombre de délégués titulaires présents : 9  
Nombre de délégués votants : 10**

Reçu à la Préfecture  
d'Indre-et-Loire le :  
**22 JUIN 2011**

**Membres titulaires présents :**

**Monsieur Alain DAYAN, Président – Monsieur Claude-Pierre CHAUEAU, 2<sup>ème</sup>  
Vice-Président – Monsieur Patrick POIRIER, 3<sup>ème</sup> Vice-Président – Monsieur  
Gilbert HELENE – Monsieur Philippe LE BRETON – Monsieur Jean-Marie  
BEFFARA – Monsieur Gilles DEGUET – Monsieur Alain MICHEL – Monsieur  
Christian BRAULT.**

**Membres titulaires absents :**

**Madame Mélanie FORTIER, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, est suppléée par Monsieur  
Pierre-Alain ROIRON.  
Monsieur Serge BABARY**

**Membres suppléants présents :**

**Monsieur Pierre-Alain ROIRON**

---

**CS 11.06.01 – RENOUELEMENT DES MEMBRES DU BUREAU**

Suite à l'installation de la nouvelle mandature 2010-2015 de la CCI Touraine et aux élections cantonales de mars 2011, il doit être procédé au renouvellement des membres composant le Bureau, conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte, qui prévoit que :

*« Le Comité Syndical élit en son sein 4 membres constituant le Bureau :  
- 1 Président  
- 3 Vice-Présidents*

*Le Bureau prépare les réunions du comité syndical.  
Le Bureau est renouvelé à chaque renouvellement partiel ou intégral du comité syndical. Les membres sortants sont rééligibles. ».*

En application des dispositions précitées, Monsieur Gilbert HELENE, en tant que Doyen de l'Assemblée est désigné Président de la séance pour procéder aux opérations de vote du Président. Il propose que les deux plus jeunes délégués présents soient désignés comme scrutateurs chargés du dépouillement. Sont ainsi désignés : Monsieur Jean-Marie BEFFARA et Monsieur Pierre-Alain ROIRON.

Il est ensuite procédé aux élections suivantes :

1) Election du Président du Syndicat mixte

Après appel à candidature, le Président de séance fait part de la candidature de Monsieur Alain DAYAN.

Il est procédé à un vote uninominal à bulletin secret et les opérations du premier tour de scrutin donnent les résultats suivants :

Candidat à la Présidence :	Monsieur Alain DAYAN
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	10
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1 blanc
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Monsieur Alain DAYAN a obtenu 9 voix.

Monsieur Alain DAYAN est élu Président et reprend la présidence de la séance.

2) Election des trois Vice-Présidents

Les scrutateurs précédemment désignés sont reconduits.

Après recensement des candidatures, le Président propose qu'il soit procédé à l'élection des trois Vice-Présidents.

1<sup>er</sup> Vice-Président

Il est fait part de la candidature de Madame Mélanie FORTIER

Candidat à la 1 <sup>ère</sup> Vice-Présidence :	Madame Mélanie FORTIER
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	10
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Madame Mélanie FORTIER a obtenu 10 voix.

Madame Mélanie FORTIER est élue 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente.

## 2ème Vice-Président

Il est fait part de la candidature de Monsieur Claude-Pierre CHAUVEAU

Candidat à la 2 <sup>ème</sup> Vice-Présidence :	Monsieur Claude-Pierre CHAUVEAU
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	10
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Monsieur Claude-Pierre CHAUVEAU a obtenu 10 voix.

Monsieur Claude-Pierre CHAUVEAU est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

## 3ème Vice-Président

Il est fait part de la candidature de Monsieur Patrick POIRIER

Candidat à la 3 <sup>ème</sup> Vice-Présidence :	Monsieur Patrick POIRIER
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	10
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1 blanc
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Monsieur Patrick POIRIER a obtenu 9 voix.

Monsieur Patrick POIRIER est élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5721-1,

Vu les statuts du Syndicat Mixte et notamment les articles 6 à 8,

Vu l'Assemblée Générale d'installation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine du 10 janvier 2011,

Vu la délibération de la séance du Conseil Général d'Indre-et-Loire en date du 29 avril 2011,

- **PREND ACTE** de la désignation des nouveaux représentants désignés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine d'une part, soit Messieurs Patrick Poirier et Christian Brault comme Titulaires et Messieurs Bernard Estivin et Marc Lahousse comme Suppléants, et le Département d'Indre et Loire d'autre part, soit Messieurs Claude-Pierre Chauveau, Alain Michel et Serge Babary comme Titulaires et Messieurs Nicolas Gautreau, Bernard Mariotte et Jean Savoie comme Suppléants, qui sont appelés à siéger au sein du Syndicat mixte de l'aéroport Tours Val de Loire.

- **SONT ELUS** pour siéger au Bureau :

- . Président : Monsieur Alain DAYAN
- . 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente : Madame Mélanie FORTIER
- . 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Claude-Pierre CHAUVEAU
- . 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Patrick POIRIER

---

**Acte exécutoire le ...21 JUIN 2011..... après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.**

**Le Président du Syndicat Mixte**

